

Compte rendu de la séance du jeudi 30 novembre 2017

Nombres de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombres de Membres en exercice : 14

Nombres de Membres ayant pris part à la délibération : 9

Sont présents: Claude CHALULEAU, Magali CORNET, Jonathan OAKES, Frédéric PORTE, Corinne RAYNAUD, Guy RIVIERE, Richard SENPAU ROCA, Albert TORTA.

Représentés: Jean-Guy AZEAU (pouvoir à Jonathan OAKES), Sabine BERTRAND (pouvoir à Magali CORNET), Alain THOMAS (pouvoir à Richard SENPAU-ROCA)

Absents: Dorianne BALAYAN, Marie-Paule SEGUY, André VIDAL

Secrétaire de séance: Guy RIVIERE

Ordre du jour:

* Désignation d'un conseiller municipal afin de représenter la commune pour un recours gracieux

Délibérations du conseil:

I- DE 2017 080 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AFIN DE REPRESENTER LA COMMUNE POUR UN RECOURS GRACIEUX

M. le Maire laisse la présidence à M. Richard SENPAU-ROCA, et quitte la salle du Conseil.

Le 1er adjoint : M. Richard SENPAU-ROCA prend la présidence de la séance et fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'annuler la délibération n° DE_2017 079, prise en date du 07/11/2017 et dont l'objet était identique à celui de la présente délibération.

Par celle délibération, le Conseil Municipal avait désigné, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. Guy RIVIERE, Adjoint au Maire, pour mener l'affaire, suite à la demande de recours gracieux émanant de MM. GENDRE Gilbert et PERICON Roland et concernant deux autorisations d'urbanisme accordées à M. André VIDAL.

M. Guy RIVIERE étant dans l'impossibilité d'assurer cette tâche, il doit être procédé à la nomination d'un autre membre du Conseil Municipal pour le remplacer.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

-DESIGNE par un vote et à 9 VOIX : POUR et 2 ABSTENTIONS, M. Claude CHALULEAU pour suivre l'évolution de l'affaire concernant le recours gracieux concernant les deux autorisations d'urbanisme accordées à M. André VIDAL.

-AUTORISE M. Claude CHALULEAU à signer tous actes pour la procédure "recours gracieux et recours contentieux";

- DONNE mandat à M. Claude CHALULEAU pour désigner un avocat.

L'adjoint délégué

Richard SENPAU-ROCA

